Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 12 MARS 2026
ID : 030-213002975-20260306-2026_11-BF

2026-11

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8

présents : 5

votants : 5

L'an deux mille vingt-six
Le six mars
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/03/2026

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Roger RODRIGUEZ.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Romane MINIOU, Christine NIEL.

PROCURATION : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marion CHOQUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
VOTE DU BUDGET DE CONVENTION DE GESTION M49 - SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT 2026

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances, qui rappelle le transfert de la compétence en matière d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées à la régie eau potable et assainissement de la Communauté de Communes CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES « Terres Solidaires » à compter du 1er janvier 2023 avec la création d'un budget annexe appelé convention de gestion afin d'assurer la continuité du service eau, assainissement collectif et non collectif sur le territoire de la commune.

Cette convention, respectant les règles de la comptabilité M49 retrace les dépenses et recettes d'exploitation. À cet effet, il présente au Conseil Municipal le budget de convention de gestion M49 SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2026.

.../...

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 12 MARS 2026
ID : 030-213002975-20260306-2026_11-BF

2026-11

Suite à l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 5 voix pour, 0 voix contre, 0abstention)

➢ ADOPTE le budget de convention de gestion de l'exercice 2026 M49 du Service des Eaux et Assainissement, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	104 660.00 €	104 660.00 €
TOTAL	104 660.00 €	104 660.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Marion CHOQUET

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture le 12 MARS 2026
⇨ Reçu par la Préfecture, le 12 MARS 2026
⇨ Retour en mairie, le 12 MARS 2026
⇨ Affiché le 12 MARS 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr